

REGLEMENT LA FEERIA BARISIENNE

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

La vingtième édition de "la Fééria Barisienne" est organisée le Samedi 28 Novembre 2026 à Bar-le-Duc par l'Office Municipal des Sports de Bar-le-Duc.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Comme chaque année, elle comportera cinq courses différentes, dont le 10 km et 5 km qualificatives pour les championnats de France.

Pour la sécurité pendant les courses 5 cyclistes encadreront les coureurs ; 3 ouvriers et 2 en clôture de course.

Les départs se situent dans le boulevard de la Rochelle (les courses Enfants et 10 km au niveau d'Intermarché, les collégiens et la 5 km au niveau du bistro Saint Jean), en revanche les arrivées se font toujours dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Les courses sont au nombre de cinq :

- Animation enfants : Filles et Garçons : 1,5 km

Départ : (Parcours encadré sur 500m) et libre à partir du petit Michaux rue Maginot + Arrivée parc de l'hôtel de Ville

Parcours encadré par des coureurs de l'ASPTT Athlé échauffement sur 500m : Départ dans le Boulevard de la Rochelle (au niveau de l'Intermarché), à droite rue des Minimes, à gauche Quai Victor Hugo, à gauche Rue Notre Dame, à gauche rue Maginot, Boulevard de la Rochelle, puis à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée.

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 1

- Course 3 "Collégiens" : 3 km

Départ : Boulevard de la Rochelle (un peu avant le bistro Saint Jean)

Parcours : Boulevard de la Rochelle, Rue Maginot, à droite Rue Notre Dame, après le pont à droite Rue du sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Grand Pont Neuf, à droite Quai Victor Hugo, à gauche rue

des Minimes, Boulevard de la Rochelle, à droite Rue Louis Joblot, à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée.

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 2

○ Course 4 « La Barisienne 5 km » et « Challenge Entreprises »

Le Parcours du 5 km a été mesuré officiellement. Le kilométrage sera indiqué par petits panneaux de couleur blanc pour les kilomètres 1, 2, 3, 4 km

Départ + 1 Grande Boucle + Arrivée

Parcours : Départ au 130, Boulevard de la Rochelle (un peu avant le Bistro Saint Jean) rue Maginot, à droite rue Notre Dame, après le pont à droite Rue du Sac, Place Exelmans, à droite Pont des Minimes, rue des minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle, à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc, traversée du Parc sur 50 m ,Grande boucle, Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle, rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Grand Pont Neuf, à droite, Quai Victor Hugo, à gauche Rue des Minimes, à gauche Boulevard de la Rochelle, à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc puis tout droit jusqu'à l'arrivée

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 3.

○ Course 5 "La Barisienne" et "Challenge Entreprises" : 10 km

Le Parcours du 10 km a été mesuré officiellement. Le kilométrage sera indiqué par panneaux verticaux de couleur jaune pour les kilomètres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 km.

Départ + 3 Grandes Boucles + Arrivée

Départ : Boulevard de la Rochelle (au niveau de l'Intermarché)26, Boulevard de la Rochelle, à droite, Rue Louis Joblot, à droite, Entrée du Parc, Traversée du parc sur 50 m

Parcours : Grande Boucle X3

Traversée du parc par la droite, Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle (partie gauche de la chaussée jusqu'à l'intersection rue des Minimes, puis partie droite de la chaussée), rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Grand Pont Neuf, à droite Quai Victor Hugo, à gauche, Rue des Minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle (partie gauche de la chaussée jusqu'à l'intersection rues Lapique/Général de Gaulle, puis partie droite de la chaussée), à droite Rue Louis Joblot, et à droite entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée.

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 4

ARTICLE 3 : JURY OFFICIEL POUR LE 10 KM ET 5 KM

Il est composé d'un juge-arbitre sur une moto, assisté de commissaires de course, dont les décisions sont sans appel.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES COURSES

- Animation "Enfants Filles" : Départ à 16h45.
- Animation "Enfants Garçons" : Départ à 17h00.
- Course 3 "Collégiens" : Départ à 17h30.
- Course 4 "La Barisienne" 5 km et "Challenge Entreprises" : Départ à 18h15.
- Course 5 "La Barisienne" 10 km et "Challenge Entreprises" : Départ à 19h15. Les concurrents disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participants devront être sur la ligne de départ 5 minutes avant le départ de leur course. Ils s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et parcourir la distance complète avant de franchir la ligne.

Les écouteurs sont interdits pendant la course sous peine de disqualification.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation.

La présence d'animaux est également interdite sur le parcours.

Les vestiaires seront disponibles au lycée Jean -Paul II rue Lapique en face de la mairie.

ARTICLE 5 : CHRONOMETRAGE

Le système de chronométrage s'effectuera par puces électroniques et aussi par des chronomètres manuels. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être fixé avec 4 épingles à nourrice sur la poitrine et ne doit être ni porté, ni coupé, ni plié. Il devra être intégralement visible tout le long de la course, sous peine de disqualification. La puce électronique associée au numéro de dossard permet de détecter et de classer les coureurs sur le point de chronométrage. Elle doit être fixée suivant les indications fournies.

ARTICLE 6 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Cf Annexe 5

- Animation enfants : Les épreuves sont ouvertes aux coureurs garçons et filles nés entre 2016 et 2018.
- Course 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs garçons et filles nés entre 2012 et 2015.
- Course 4 : L'épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes nés entre 2011 et avant.
- Course 5 : L'épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes nés entre 2011 et avant.

Un cadeau est offert au retrait du dossard pour les courses 5 et 10km.

Une médaille est offerte aux enfants à l'arrivée.

La remise des récompenses aura lieu au Kiosque à partir de 18h00 pour les animations et la course 3, puis dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel à 20h30 pour les Courses et 4 et 5.

Le cumul de coupes n'est pas possible.

■ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personnes disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toutes responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La participation aux courses est limitée à :

- Pour l'animation "Enfants Filles" : 150
- Pour l'animation "Enfants Garçons" : 150
- Pour la Course 3 "Collégiens" : 180
- Pour la Course 4 "La Barisienne" et "Challenge Entreprises" : 710
- Pour la Course 5 "La Barisienne" 10km et "Challenge Entreprises" : 1100

Les inscriptions se font :

- Exclusivement par internet jusqu'au vendredi 20 Novembre 2026 10h à l'adresse suivante : <https://www.protiming.fr/search?q=La+F%C3%A9ria+Barisienne>
- Aucune inscription ne sera prise ni par téléphone, ni par mail, ni sur place.

Tarifs des inscriptions :

- Animation Enfants Filles et garçons 1,5 km : Gratuit
- Course 3 Collégiens 3 km : Gratuit
- Course 4 La Barisienne et Challenge des Entreprises 5km: 10€ moins 2€pour les licenciés FFA
- Course 5 La Barisienne et Challenge des Entreprises 10km: 15€ moins 2€pour les licenciés FFA

Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport (cf. Annexe 2). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. ■

D'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur.

Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire (cf. Annexe 2) ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. 3.2

Personnes majeures :

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - -

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics. Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne permettent pas la participation à une compétition, à l'exception de celles délivrées par une fédération ayant conclu un

partenariat avec la FFA prévoyant expressément la reconnaissance de leurs licences pour la participation à une compétition. La liste des fédérations partenaires entrant dans ce cas sera annexée au présent règlement le cas échéant.

ARTICLE 9 : RETRAIT DES DOSSARDS

Dès le vendredi 27 novembre de 14h à 18h et le samedi 28 novembre 2026 à partir de 9h jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course, à la Salle des Fêtes dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Le texte adopté dans la Réglementation des Manifestations Running 2026-2027 (**applicable dès le 1er septembre 2026**) est le suivant :

DOSSARDS : tout coureur doit concourir sous sa propre identité et ainsi porter le dossard qui lui a été attribué. L'organisateur s'assure, au moyen d'un justificatif, de l'identité du coureur lors du retrait de son dossard

ARTICLE 10 : SECURITE

Le Parcours sera fermé à tous véhicules, sauf Police et Pompiers à partir des heures fixées par l'Arrêté de la Préfecture.

Le Stationnement est interdit sur l'ensemble du parcours. Des barrières et des plots en béton seront disposées aux différents carrefours.

Présence de 40 signaleurs qui assureront la sécurité tout au long du parcours, dont 10 bénévoles seront "référent sécurité" et reconnaissables à leur bonnet jaune.

Les coureurs devront respecter le code de la route et les consignes donnés par les signaleurs.

Les secours seront assurés par la Croix Rouge.

Tout concurrent autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et à le faire hospitaliser en cas d'accident ou d'urgence.

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Les organisateurs et bénévoles sont couverts en responsabilité civile et dommages corporels par la MACIF.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.

Il incombe aux autres concurrents (enfants et adultes) de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les faits ou accidents quels qu'ils soient, engendrés par la participation aux courses de toute personne non-inscrite, et ce sur tout ou partie du

parcours. Il en est de même en ce qui concerne les vols, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation pour tout support sur lequel il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve.

ARTICLE 13 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée (nom, prénom, date de naissance) et sous présentation d'une licence FFA ou d'un certificat médical en cours de validité à la date de la manifestation.

ARTICLE 14 : DIVERS

- Parking : Les coureurs pourront garer leur véhicule sur le Parking à côté de Burger King, ou le parking multimodale à côté de la gare, parking Exelmans, Couchot et autres;
- Vestiaire : Des vestiaires seront disponibles dans les locaux du Lycée Saint Louis gardés par 2 bénévoles, cependant l'organisation décline sa responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte toutes les clauses.

ANNEXES

Annexe 1 : Parcours Animations Enfants" Filles et Garçons

Annexe 2 : Parcours Course 3 "Collégiens"

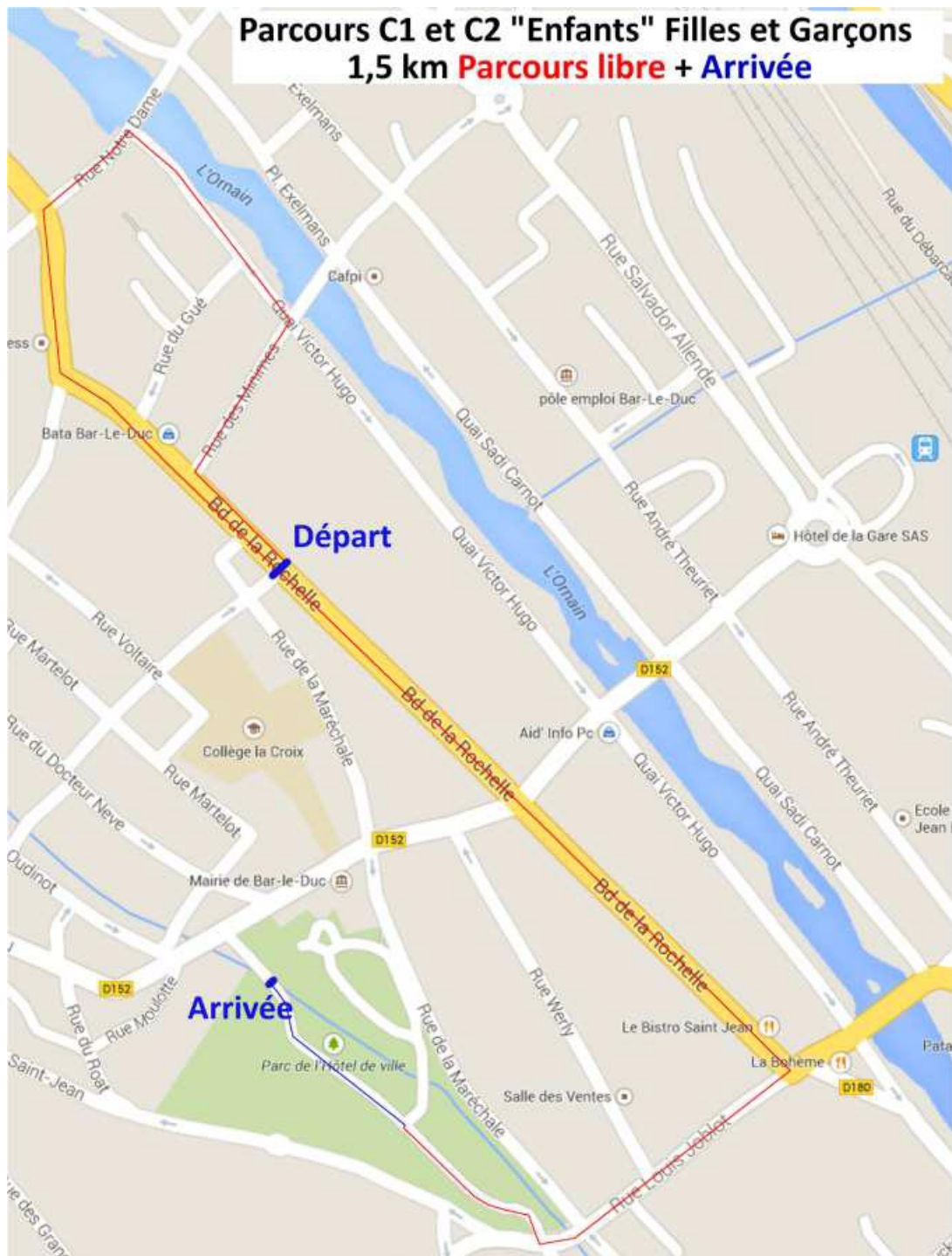
Annexe 3 : Parcours Course 4 "La Barisienne" et "Challenge des Entreprises"

Annexe 4 : Parcours Course 5 "La Barisienne" 10 km et "Challenge des Entreprises"

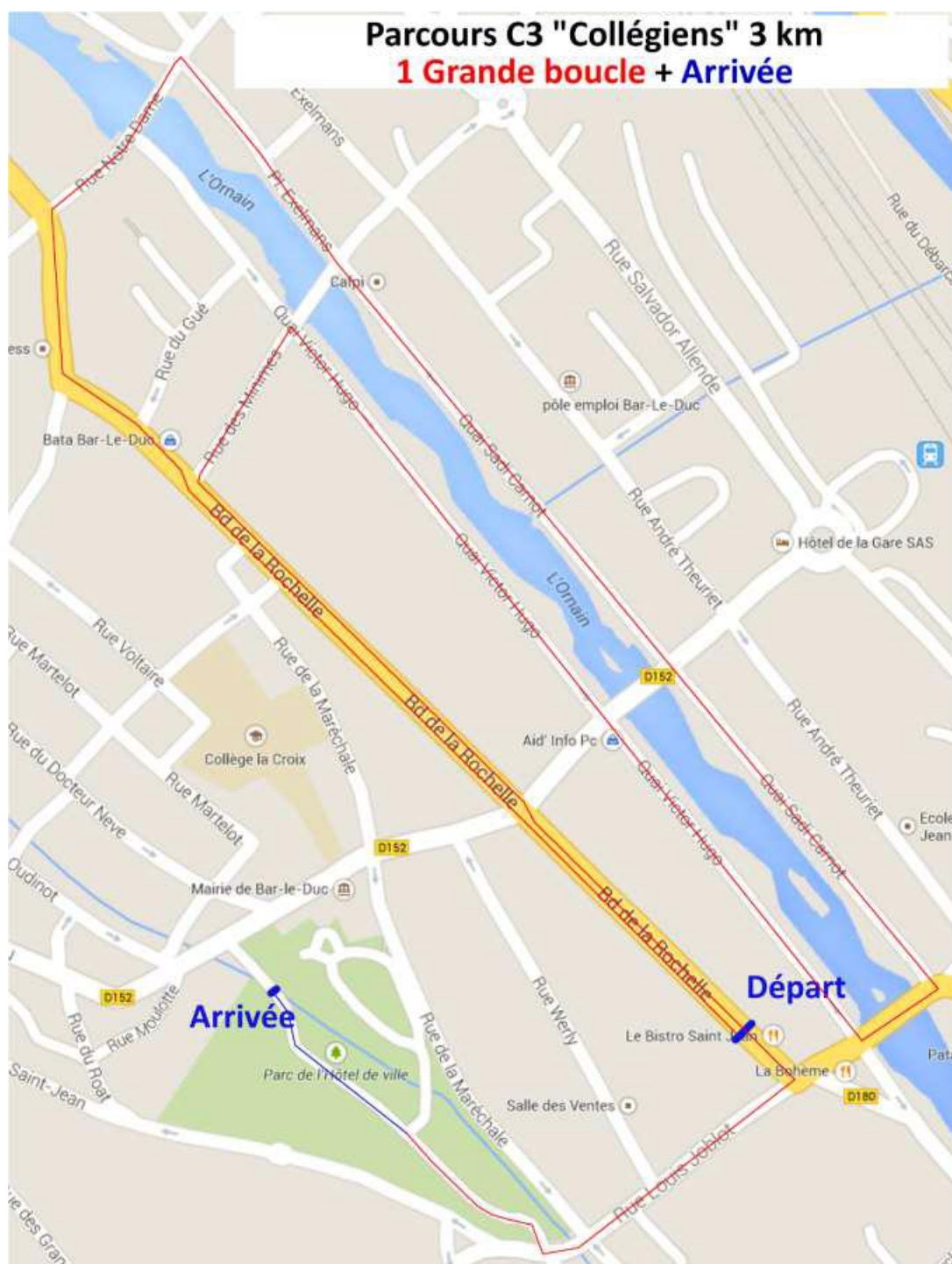
Annexe 5 : Classement et Récompenses

Annexe 6 : Questionnaire de santé pour mineurs

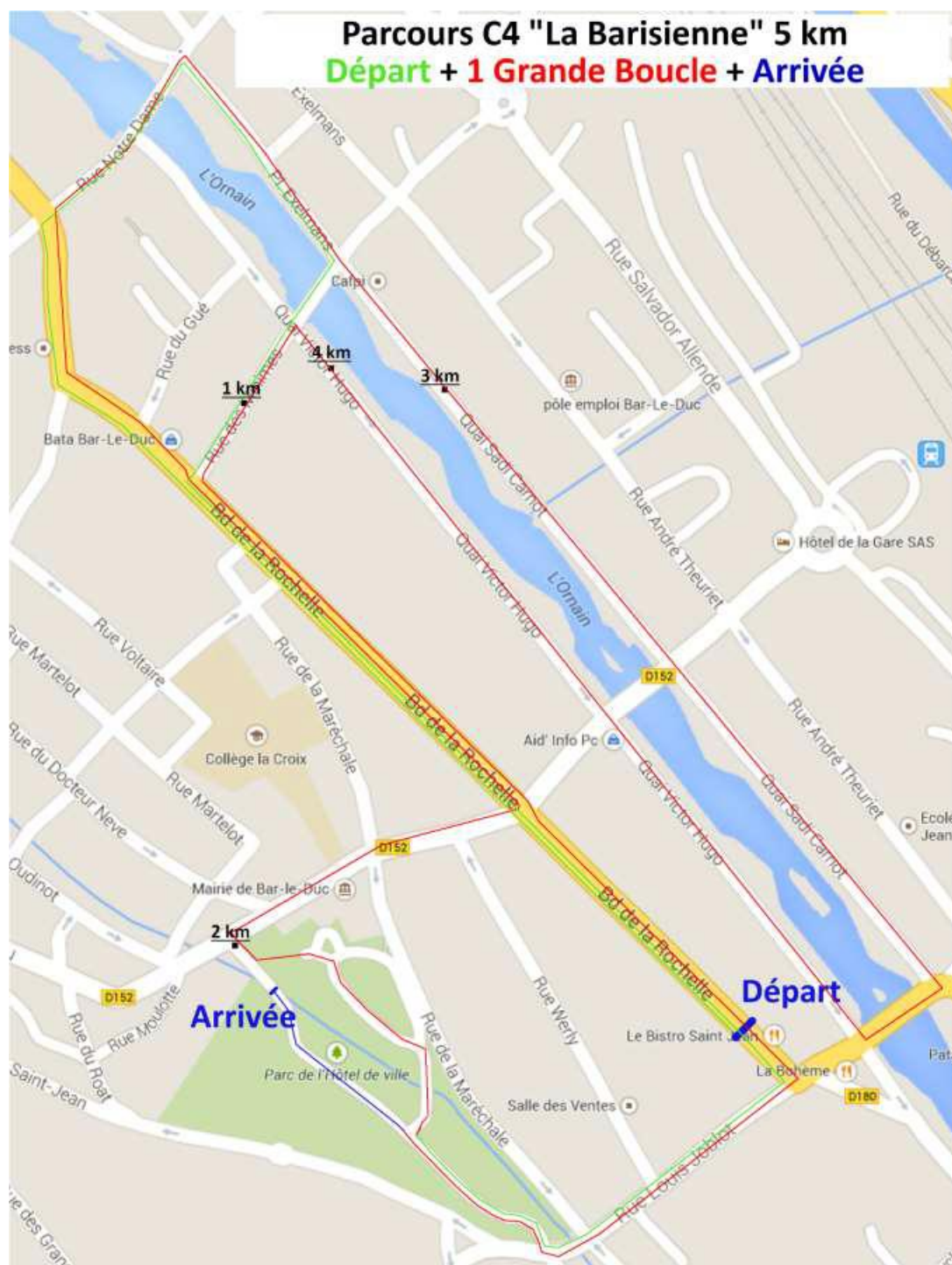
Annexe 1



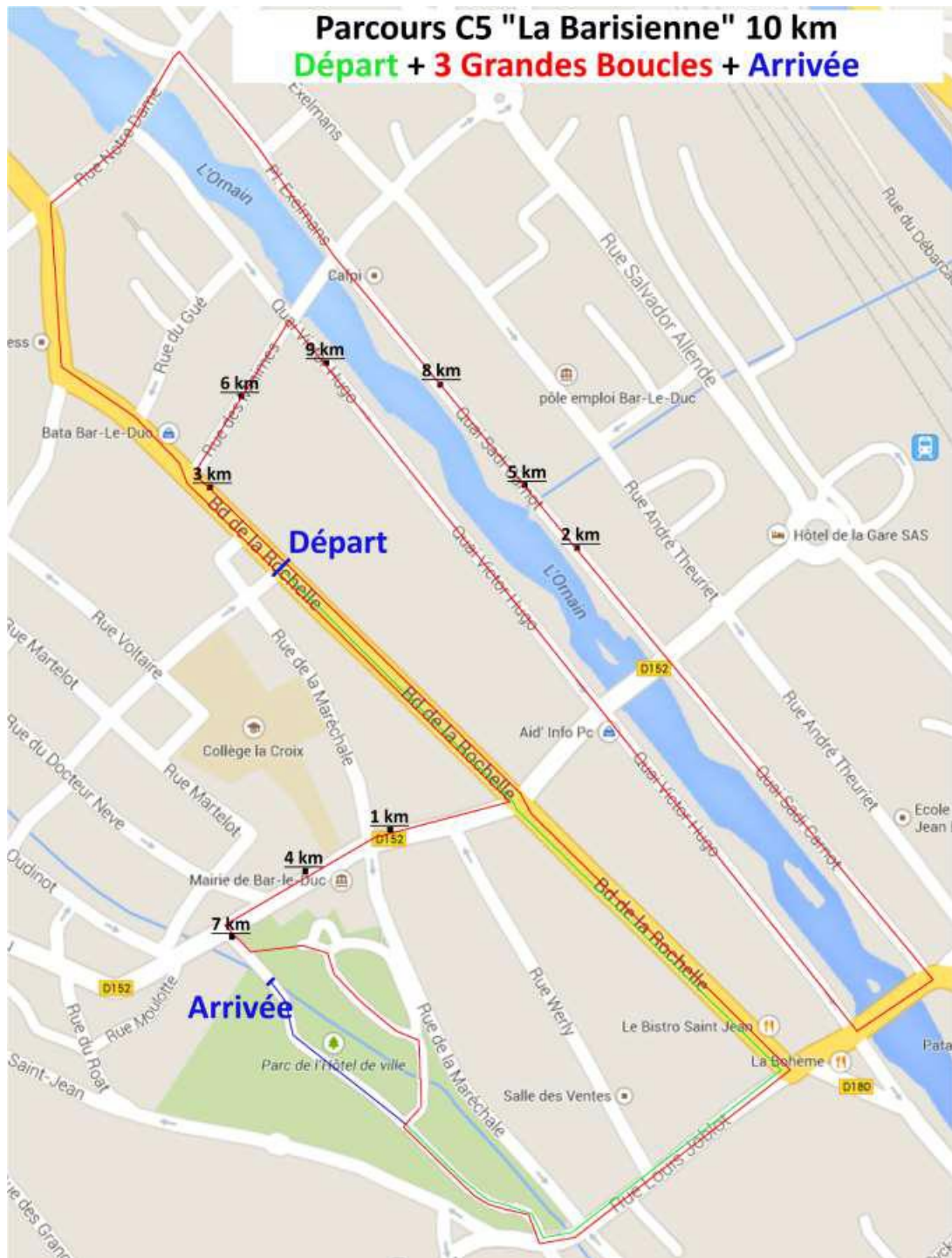
Annexe 2



Annexe 3



Annexe 4





OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

10 Rue du Lieutenant Vasseur, Espace Oudinot, Maison des Associations 55000 BAR-LE-DUC

☎ 03 29 79 17 71 - oms.barleduc@gmail.com

<http://omsbld.jimdofree.com/>

REGLEMENT CHALLENGE ENTREPRISES

LA FEERIA BARISIENNE

Pour constituer une équipe et être classé, il faut que les équipiers soient salariés dans la même entreprise et chaque équipe doit être constitué de minimum 3 personnes courant sur la même distance.

Les équipes devront être inscrites directement sur Internet, via le site Protiming et régler directement sur le site. Si vous ne pouvez pas prenez contact avec le Secrétariat de l'OMS.

Les classements se feront à la place (au plus petit nombre de points) sur les 3 premiers équipiers (féminins ou masculins), qui seront classés par sexe (exemple : filles rang 5 et 9, homme rang 15 = 29 pts pour l'équipe).

Il y aura 2 challenges : un sur la course 5km et un sur la course des 10km.

Les cinq premières équipes de chaque challenge seront récompensées.

MERCI DE PREVENIR VOS SALARIES DE NE PAS S'INSCRIRE EN DOUBLE ET DE VERIFIER QUE L'ORTHOGRAPHE DU NOM DE L'ENTREPRISE SOIT IDENTIQUE POUR TOUS.

Annexe 5 : Classement et Récompenses

Catégorie Sexe	Année naissance	Coupes/Trophées		Médailles
		1 – Enfants Filles Départ : 16h45 / Remise prix : 18h00		
Eveil Athlé F	2018	5		
Poussins F	2017/2016	5		
Tous		10		150
		2 – Enfants Garçons Départ : 17h00 / Remise prix : 18h00		
Eveil Athlé M	2018	5		
Poussins M	2017/2016	5		
Tous		10		150
		3 – Collégiens Départ : 17h30 / Remise prix : 18h00		
Benjamins F	2015/2014	3		
Benjamins M	2015/2014	3		
Minimes F	2013/2012	3		
Minimes M	2013/2012	3		
Tous		12		0
		4 – Barisienne 5 km Départ : 18h15 Remise prix : 21h00	5 – Barisienne 10 km Départ : 19h15 Remise prix : 21h00	
Scratch F	2008 et avant	3	3	
Scratch M	2008 et avant	3	3	
Cadets F	2010/2011	1	1	
Cadets M	2010/2011	1	1	
Juniors F	2009/2008	1	1	
Juniors M	2009/2008	1	1	
Espoirs F	2007/2005	1	1	
Espoirs M	2007/2005	1	1	
Séniors F	2004/1993	1	1	
Séniors M	2004/1993	1	1	
Master 0	1992/1988	1	1	
Master 1	1987/1983	1	1	
Master 2	1982/1978	1	1	
Master 3	1977/1973	1	1	
Master 4	1972/1968	1	1	
Master 5	1967/1963	1	1	
Master 6	1962/1958	1	1	
Master 7	1957/1953	1	1	
Master 8	1952/1948	1	1	
Master 9	1947/1943	1	1	
Master 10	1942 et avant	1	1	
Tous		25	25	1600
Challenge Entreprises		10		

Annexe 6 : Questionnaire et attestation de santé pour les mineurs



QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Nom: Prénom:

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ? ☐ Un garçon ? ☐ Ton âge ? ans

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
Depuis l'année dernière		
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant tout une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Question à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave au cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, Sans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied ou sport en compétition datant de moins de six mois.

Monsieur, Madame

autorise mon fils/ma fille mineur(e) à participer à la course.

Date et signature des parents ou des responsables légaux: